



Département du Haut-Rhin

**Nombre des membres
du Conseil Municipal**
élus :
19

Conseillers en fonction :

19

Conseillers présents :

16

Conseillers absents :

3

Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 18 février 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le jeudi dix-huit février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Fellingering s'est réuni en session ordinaire dans le foyer communal (en raison de la loi du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire) sous la présidence de Madame Nadine SPETZ, Maire, après convocation légale du douze février deux mil vingt-et-un.

Présents : Madame Nadine SPETZ, Maire, Monsieur Claude SCHOEFFEL, Madame Doris JAEGGY, Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint, Mesdames Nadia BRUNN, Peggy DOPPLER, Monsieur Erick FISCHER, Mesdames Cosmina HOFFER, Marie-France LUTHRINGER, Monsieur Daniel MOSER, Madame Virginie QUIRIN, Messieurs Franck SCHUBERT, Jean-Jacques SITTE, Roger SPERISSEN, Mesdames Cécile STEMPFEL, Esther SZTAJNERT, conseillers municipaux.

Absents excusés : Monsieur Aurélien FLUHR (**procuration à Doris JAEGGY**), Madame Arlette LUTTENBACHER (**procuration à Nadine SPETZ**), Monsieur Olivier SARDINI (**procuration à Frédéric GRUNENWALD**), conseillers municipaux.

Présents : 16

Pouvoirs : 3

Votants : 19

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Décisions prises par le Maire au titre de ses délégations en vertu de l'article L2122-22 du CGCT
3. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020 et du 12 janvier 2021
4. Rénovation de l'éclairage public : demande de subvention au titre de la DSIL 2021
5. Personnel communal :
 - a. Régime indemnitaire – RIFSEEP : modification des plafonds annuels individuels
 - b. Recrutement de saisonniers pour l'année 2021
 - c. Signature de deux conventions dans le cadre d'une mise en situation en milieu professionnel
6. Réserve Naturelle du Massif du Grand Ventron – UNESCO : réflexion autour d'un îlot de sénescence dans les parcelles 31 et 32
7. Signature d'un contrat de prêt à usage
8. Renouvellement d'une concession d'occupation de terrain en forêt communale pour le maintien d'un réservoir d'eau
9. Modification du bail au profit du cabinet infirmer
10. Chasse : mise à jour de la liste des partenaires et des permissionnaires des lots 2 et 3
11. Etablissement d'un contrat de prêt à usage sur bien foncier et bâti
12. Demande de subvention au titre de l'année 2021
13. Divers et communication
 - a. Communiqué de presse de l'intersyndicale de l'Office National des Forêts
 - b. Points sur les différentes manifestations 2021 à venir

NS/CD/MK

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20h10.

En raison du couvre-feu actuellement en vigueur, Madame le Maire demande que le conseil municipal se réunisse à huis clos. Après accord unanime des membres présents et représentés, le huis clos est validé.

Madame le Maire adresse toutes ses félicitations à Monsieur Olivier SARDINI et à sa femme, heureux parents de jumeaux.

Félicitations également à Madame Cosmina HOFFER, nouvelle présidente de l'association des donateurs de sang. Elle remplace Monsieur Freddy GILCK qui a été président durant 4 ans. Madame HOFFER informe d'ailleurs que la prochaine collecte aura lieu le 26 février au foyer communal de Felling.

Madame le Maire salue l'initiative de deux jeunes Fellerinois, Mathilde MENY et Paul FISCHER, qui ont réalisé leur rêve, un périple en Nouvelle-Zélande ; voyage qui a fait l'objet d'un article dans la presse locale du 31 janvier dernier.

N° 1. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Marie-France LUTHRINGER, conseillère municipale est, à l'unanimité des membres présents et représentés, désignée comme secrétaire de séance et est assistée de Madame Charline DEON, secrétaire générale.

N° 2. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE SES DELEGATIONS EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

Les membres du conseil municipal prennent connaissance des décisions suivantes :

Délégation 4° - marchés publics

- Le 26/01/2021 – Fourniture et pose de matériels pour raccorder des prises réseau de la mairie (prises, switch et onduleur) : entreprise C-ISI de Thann : 714.84 euros HT, 857.81 euros TTC ;
- Le 10/02/2021 – Fourniture et mise en œuvre d'enrobés pour la réparation d'un nid de poule chemin du Rammersbach : entreprise ROYER FRERES de Moosch : 300 euros HT, 360 euros TTC ;
- Le 11/02/2021 - Fourniture d'une porte pour fermer l'ancien placard destiné à l'armoire forte (secrétariat de la mairie) : entreprise MURA et FILS de Ranspach : 191 euros HT, 229.20 euros TTC ;
- Le 11/02/2021 – Fourniture et pose dans le cadre de la modification de l'escalier menant à l'ancienne mairie (application d'une teinte foncée au niveau des contremarches et de profils en alu sur les nez des marches – signalisation spécifique destinée aux personnes mal voyantes) : entreprise MURA et FILS de Ranspach : 386 euros HT, 463.20 euros TTC ;
- Le 11/02/2021 – Fourniture et pose d'une nouvelle porte d'accès à la cave de la mairie (accès chaufferie) : entreprise MURA et FILS de Ranspach : 674 euros HT, 808.80 euros TTC.
- Le 16/02/2021 – Fourniture d'enrobés à froid : entreprise ROYER FRERES de Moosch : 200 euros HT, 240 euros TTC.

N° 3. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 DECEMBRE 2020 ET DU 12 JANVIER 2021

Les procès-verbaux des séances du 10 décembre 2020 et du 12 janvier 2021, dont copies ont été envoyées au préalable à tous les conseillers municipaux, sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés, sans modification.

DELIB N°2021/09

N° 4. RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL 2021

Depuis 2013, la commune s'est engagée dans la rénovation totale de son éclairage public en remplaçant les luminaires existants par des LED, ce qui a déjà permis de réaliser d'importantes économies d'énergie.

En 2021, les derniers travaux seront réalisés sur une partie de la Grand'Rue et le coût prévisionnel est

de 12 980 euros HT, 15 576 euros TTC. Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint au Maire chargé du suivi du dossier, indique que sur le poste éclairage public « village » uniquement (entre le garage Volkswagen et le bureau de poste), le coût est actuellement de 3 272 euros par an.

Après changement des lampes actuelles en LED, la commune pourra s'attendre à des économies supérieures à 2 000 euros par an.

D'un point de vue plus général, durant les 5 dernières années, le prix de l'électricité a augmenté de 5% tandis qu'une baisse a été observée au niveau de la commune, en passant de 25 919 euros en 2017 à 19 187 euros en 2019, ce qui prouve bien que ces travaux ont permis de réaliser des économies certaines.

Monsieur Jean-Jacques SITTER, conseiller municipal, demande si le matériel LED prévu pour 2021 est le même que celui qui a été installé les années précédentes. Monsieur GRUNENWALD répond que le rendement entre les lampes installées en 2013 et les lampes installées en 2017 est différent ; le matériel même a donc évolué depuis le début des travaux et est devenu plus performant.

Monsieur Erick FISCHER, conseiller municipal, conclut que normalement, dès l'année prochaine, la commune n'aura plus à investir dans ce domaine. Monsieur GRUNENWALD répond qu'en effet, toutes les lampes du village auront été changées mais il faudra certainement commencer à remplacer certaines lampes changées en 2013 ou en 2014.

Monsieur Franck SCHUBERT, conseiller municipal, apprécie le fait d'avoir obtenu des chiffres précis sur l'évolution de l'éclairage public. Monsieur Frédéric GRUNENWALD précise que cela a demandé beaucoup de travail de recherche mais que cela s'est avéré nécessaire pour la bonne compréhension de tous. Il ajoute également, que dorénavant, la commune respecte la réglementation en matière d'éclairage public.

Monsieur Frédéric GRUNENWALD ajoute qu'une prochaine réunion spéciale permettra de réfléchir sur l'extinction partielle ou totale de l'éclairage public durant la nuit. Monsieur Franck SCHUBERT ajoute que malgré tous les efforts possibles réalisés en France (achat de matériels performants notamment), la consommation énergétique ne cesse d'augmenter d'années en années.

Concernant les travaux 2021, la commune a d'ores et déjà sollicité une aide prévisionnelle auprès du Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin d'un montant de 5 500 euros soit un peu plus de 42% du montant HT ; le dossier a été présenté au comité syndical du 16 février dernier.

Une aide peut également être demandée auprès de la Préfecture du Haut-Rhin au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) à hauteur 4 800 euros soit environ 37% du montant HT.

Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint au Maire, présente aux conseillers municipaux le projet de finalisation de rénovation de l'éclairage public pour l'année 2021. 22 modules LED seront installés sur les luminaires existants pour un montant prévisionnel de 12 980 euros HT.

Il est proposé au Conseil Municipal de présenter le dossier auprès de la Préfecture du Haut-Rhin pour l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021 (DSIL). Une subvention à hauteur de 37% des dépenses peut être sollicitée, soit un montant de 4 800 euros.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Financement	Montant
-------------	---------

DSIL 2021 – 37%	4 800 euros
Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin – 42%	5 500 euros
Fonds propres du porteur de projet – 21 %	2 680 euros
TOTAL HT (= coût estimatif du projet)	12 980 euros

Vu l'exposé du Maire et de l'Adjoint au Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

-**EMET UN AVIS FAVORABLE** au projet de finalisation de rénovation de l'éclairage public et au plan de financement tel que présenté ;

-**CHARGE** Madame le Maire de solliciter une subvention au titre la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour un montant de 4 800 euros ;

-**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document y afférent.

DELIB N°2021/10

DELIB N°2021/11

DELIB N°2021/12

N° 5. PERSONNEL COMMUNAL

a. Régime indemnitaire - RIFSEEP : modification des plafonds annuels individuels

Depuis 2017, la commune a instauré le RIFSEEP pour certains agents de la commune ; les modalités d'attribution ainsi que les plafonds annuels sont fixés par délibération du conseil municipal. Le montant précis de la prime en revanche est décidé uniquement par arrêté du Maire, dans le respect du plafond fixé par le conseil municipal.

A compter du 1^{er} mars 2021, la municipalité souhaite modifier les plafonds annuels de l'IFSE de la manière suivante :

Groupes de fonctions	Emplois occupés ou fonctions exercées	Plafond annuel individuel maximum fixé par décret	Plafond annuel individuel maximum voté par le Conseil Municipal
Attachés territoriaux			
Groupe 1	Secrétaire Général	36 210 €	9 240 €
Rédacteurs territoriaux			
Groupe 1	Secrétaire en charge de l'accueil, de l'état-civil, des élections et de l'urbanisme	17 480 €	9 300 €
Adjoint administratifs territoriaux			
Groupe 1	Secrétaire en charge de l'accueil et de la comptabilité	11 340 €	5 868 €
Groupe 2	Secrétaire en charge de l'accueil et du classement	10 800 €	3 456 €
Adjoint techniques territoriaux			
Groupe 1	Responsable des services techniques	11 340 €	7 380 €
Groupe 2	Agent technique polyvalent	10 800 €	5 460 €
Groupe 2	Agent de service	10 800 €	3 000 €

Le Conseil Municipal,

Sur rapport de Madame le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20 ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 88 ;
- Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée ;
- Vu le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés ;
- Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;
- Vu l'arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 précité ;
- Vu l'arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 précité ;
- Vu l'arrêté du 28 avril 2015 pris pour l'application aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 précité ;
- Vu l'arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 précité ;
- Vu l'arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat ainsi qu'à l'emploi de conseiller pour l'action sociale des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 précité ;
- Vu l'arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps des assistants de service social des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 précité ;
- Vu l'arrêté du 29 juin 2015 pris pour l'application au corps des administrateurs civils des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 précité ;
- Vu l'arrêté du 27 août 2015 pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 précité ;
- Vu l'arrêté du 30 décembre 2015 pris pour l'application aux agents du corps des techniciens supérieurs du développement durable des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 précité ;
- Vu la circulaire NOR RDFS1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal de Fellingering en date du 07 septembre 2017 portant sur la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) ;
- Vu l'avis favorable définitif du Comité Technique RP 14-11-2017/39 en date du 14 novembre 2017 ;

Considérant que le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place au sein de la Fonction Publique de l'État est transposable à la Fonction Publique Territoriale, en application du principe de parité ;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier les plafonds annuels individuels de l'IFSE des agents votés par délibération du 07 septembre 2017 et dernièrement modifiés par délibération du 10 juillet 2020 ;

-DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés de modifier les plafonds annuels

individuels de l'IFSE des agents selon les conditions suivantes :

Groupes de fonctions	Emplois occupés ou fonctions exercées	Plafond annuel individuel maximum fixé par décret	Plafond annuel individuel maximum voté par le Conseil Municipal
Attachés territoriaux			
Groupe 1	Secrétaire Général	36 210 €	9 240 €
Rédacteurs territoriaux			
Groupe 1	Secrétaire en charge de l'accueil, de l'état-civil, des élections et de l'urbanisme	17 480 €	9 300 €
Adjointes administratifs territoriaux			
Groupe 1	Secrétaire en charge de l'accueil et de la comptabilité	11 34 €	5 868 €
Groupe 2	Secrétaire en charge de l'accueil et du classement	10 800 €	3 456 €
Adjointes techniques territoriaux			
Groupe 1	Responsable des services techniques	11 340 €	7 380 €
Groupe 2	Agent technique polyvalent	10 800 €	5 460 €
Groupe 2	Agent de service	10 800 €	3 000 €

-PRECISE que toutes les autres dispositions concernant la mise en place du RIFSEEP votées par délibération initiale du Conseil Municipal en date du 07 septembre 2017 restent inchangées.

b. Recrutement de saisonniers pour l'année 2021

Durant l'été, la commune a pour habitude d'embaucher 4 jeunes âgés de 16 à 18 ans pour une période de travail de 15 jours chacun. Lors de la séance du 07 octobre 2020, le conseil municipal a décidé de procéder, le cas échéant, à un tirage au sort pour départager les candidats.

A ce jour, seules 4 candidatures ont été réceptionnées, ce qui est inférieur à la moyenne des autres années.

Afin de suppléer l'équipe technique municipale, Madame le Maire propose d'embaucher 4 personnes durant la période estivale. Les périodes de travail seront définies en collaboration avec les services techniques de la commune.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

-VALIDE l'embauche des 4 saisonniers durant la période estivale sur une base de rémunération fixée à l'indice 350 (indice majoré 327), 1^{er} échelon de l'échelle de rémunération C1 ;

-PRECISE que des contrats de travail pour emploi saisonnier seront pris et que chaque candidat devra passer la visite médicale obligatoire ;

-AJOUTE que les crédits seront inscrits à l'article 6413 du BP 2021 (personnel non titulaire) ;

-DONNE tout pouvoir au Maire ou son représentant pour signer les documents et actes afférents à cette délibération.

c. Signature de deux conventions dans le cadre d'une période de mise en situation en milieu professionnel

Deux demandes pour réaliser une période de mise en situation en milieu professionnel ont été dernièrement réceptionnées par la commune. Cette période consiste à réaliser un stage au sein de l'équipe technique durant une période déterminée :

- La première demande porte sur une durée de deux semaines, en lien avec Cap Emploi ;
- La seconde demande porte sur une durée d'une semaine, en lien avec l'association des « Jardins de Wesserling ».

Monsieur GRUNENWALD a reçu les deux candidats lors d'un entretien. Cette période permettra à la personne de découvrir et/ou de développer ses compétences tout en apportant une aide ponctuelle à l'équipe technique communale. Monsieur Pascal FINCK, responsable des services techniques, sera désigné comme tuteur.

La commune n'a pas de rémunération à verser durant cette période ; cette rémunération est directement versée par l'organisme prescripteur qui suit les personnes.

Vu l'exposé de Monsieur GRUNENWALD, Adjoint au Maire,
Vu les demandes de réalisation d'une période de mise en situation en milieu professionnel,

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

-APPROUVE la réalisation de deux périodes de mise en situation en milieu professionnel au sein de l'équipe technique communale :

- La première au profit de Monsieur Alexandre FUCHS pour une période de deux semaines ;
- La seconde au profit de Monsieur Yannick FUHRER pour une période d'une semaine.

-PRECISE que les bénéficiaires seront soumis aux mêmes conditions de travail que les agents de l'équipe technique et qu'aucune rémunération ne sera versée par la commune ;

-AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention d'accueil ainsi que tout autre document y afférent.

DELIB N°2021/13

N° 6. RESERVE NATURELLE DU MASSIF DE GRAND VENTRON – UNESCO : REFLEXION AUTOUR D'UN ILOT DE SENESCENCE DANS LA PARCELLE 31

Lors de la séance du 09 septembre 2020, le conseil municipal a validé l'intégration de la partie du territoire de la réserve naturelle sur le ban communal de Felling au classement UNESCO en élargissant la Zone Cœur à l'ensemble de la Réserve Forestière Intégrale (sauf les parcelles n° 55, 56 et 57).

Lors de l'inspection du 04 janvier dernier, l'installation d'un ou de plusieurs ilots de sénescence via un contrat NATURA 2000, a été évoquée afin d'établir une meilleure connexion entre la zone cœur initiale et la zone d'extension. Les parcelles 31 et/ou 32 sont concernées.

Cela signifie que pendant 30 ans, la zone concernée par l'ilot ne sera pas exploitée. La commune bénéficiera d'une contrepartie financière de 4 000 euros environ par hectare, pour la durée des 30 ans.

Aujourd'hui, le conseil municipal doit uniquement montrer son intention d'installer le ou les ilots de sénescence mais aucun autre élément technique n'a été porté à la connaissance de la commune. Une fois l'attention de la commune validée, la réflexion sera lancée en lien avec le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges et l'Office National des Forêts.

Monsieur Erick FISCHER estime que le projet reste dans la continuité de la décision du conseil municipal de septembre 2020, ce qui est très positif. Néanmoins, la commune doit s'assurer de la

rentabilité de la situation durant ces 30 années. Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint au Maire chargé de la gestion forestière, indique que certaines communes comme Kruth ont déjà mis en place ce genre d'îlot et que le retour est positif.

Monsieur Franck SCHUBERT apprécie également cette démarche. Il ajoute qu'il serait intéressant d'organiser prochainement une sortie forêt en lien avec le sujet. Il demande toutefois si la commune sera certaine de toucher la subvention car il y a déjà eu des problèmes par le passé. Monsieur Claude SCHOEFFEL indique en effet que la subvention attribuée au titre de la Réserve Intégrale a fait l'objet de nombreuses réclamations avant 2016. Cependant, depuis que le financement est assuré par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), le versement est beaucoup plus régulier. D'ailleurs, la convention pour le versement 2021 a été reçue il y a quelques jours.

Vu l'exposé de Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint au Maire,

Vu la délibération du 09 septembre n°2020/59,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

-FAIT VALOIR l'intention de la commune d'installer (un ou plusieurs) îlots(s) de sénescence dans les parcelles 31 et/ou 32 au sein de la Réserve Naturelle ;

-CHARGE Madame le Maire d'en informer le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

DELIB N°2021/14

N° 7. SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRET A USAGE

La commune souhaite établir un contrat de prêt à usage (ou commodat) pour des biens à usage agricole au profit de Monsieur Olivier MARCHAL, domicilié 1 rue de la Chapelle à Fellingring.

Deux parcelles sont concernées :

-la parcelle n°209, section 03 pour une surface de 8 ares environ ;

-la parcelle n°15, section 03 pour une surface de 4 ares 42.

Ce prêt est à usage gratuit et le commodat est conclu pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} mars prochain, avec tacite reconduction à défaut de renonciation du contrat par l'une ou l'autre partie.

Monsieur MARCHAL devra prendre les biens concernés dans leur état, les exploiter en veillant à ne commettre aucun abus ou dégradation, et les rendre à la commune à l'expiration du prêt.

Monsieur Franck SCHUBERT demande si l'occupant sera autorisé à abattre des arbres. Monsieur Frédéric GRUNENWALD précise qu'il aura la possibilité de le faire mais les arbres remarquables, nombreux dans le secteur, ne seront pas concernés par cette autorisation.

Monsieur Erick FISCHER fait remarquer que le secteur est concerné par la présence d'un chêne malheureusement endommagé en raison des dernières fortes chutes de neige ; il serait donc nécessaire de l'entretenir. Monsieur Franck SCHUBERT alerte cependant que cet arbre ne doit pas être victime de son succès et ne doit pas être piétiné, il sera aussi nécessaire de le protéger. Monsieur Frédéric GRUNENWALD indique que les mesures seront prises en ce sens.

Vu l'exposé de Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint au Maire,

Vu le projet de commodat,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

-**VALIDE** le contrat de prêt à usage entre la commune et Monsieur Olivier MARCHAL, annexé à la présente délibération ;

-**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer le contrat et tout autre document y afférent.

DELIB N°2021/15

N° 8. RENOUELEMENT D'UNE CONCESSION D'OCCUPATION DE TERRAIN EN FORET COMMUNALE POUR LE MAINTIEN D'UN RESERVOIR D'EAU

Le 07 décembre 2012, le conseil municipal a renouvelé une concession d'occupation de terrain en forêt communale de Fellingring pour le maintien d'un réservoir d'eau au nom de Monsieur Jean GEWISS domicilié 2 Ebenacker à Fellingring.

Cette concession, accordée à titre gratuit, concerne la parcelle 112 et le réservoir possède une capacité de 1500 litres avec prise d'eau sur le Siebachruntz. La concession arrivera à échéance le 30 avril prochain.

La commune a donc proposé à Monsieur GEWISS de renouveler la concession, aux mêmes conditions. Les frais de dossier de 180 euros TTC restent à la charge de Monsieur GEWISS.

Vu l'exposé de Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint au Maire,

Considérant que la concession au nom de Monsieur Jean GEWISS arrivera à échéance le 30 avril 2021,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

-**ACCEPTE**, au nom de Jean GEWISS, domicilié 2 Ebenacker, le renouvellement de la concession d'occupation de terrain en forêt communale de Fellingring, parcelle 112, pour le maintien d'un réservoir d'eau ;

-**PRECISE** que la concession est accordée à titre gratuit pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} mai 2021 ;

-**AJOUTE** que les frais de dossier restent à la charge du concessionnaire ;

-**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la concession ainsi que tout autre document y afférent.

DELIB n°2021/16

N° 9. MODIFICATION DU BAIL AU PROFIT DU CABINET D'INFIRMIER
--

Depuis le 1^{er} avril 2019, le bail relatif au local pour les infirmières situé 59 Grand'Rue est au nom de la SELARL CABINET INFIRMIER DU CENTRE.

Cependant la SELARL a été dissoute ; un nouveau bail doit donc être rédigé au nom des trois infirmières présentes : Mesdames FISCHER Elodie, HOFFER Anne et MEYER Nathalie.

Après exposé du Maire,

Vu la dissolution de la SELARL CABINET INFIRMIER DU CENTRE, locataire du local situé 59 Grand'Rue, 68470 FELLERING et propriété de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

-**APPROUVE** l'actualisation du bail au nom des membres du cabinet infirmier :

- Madame Elodie FISCHER ;
- Madame Anne HOFFER ;
- Madame Nathalie MEYER

-**AUTORISE** le Maire à signer le bail correspondant et tout autre document y afférent.

N° 10. CHASSE : MISE À JOUR DE LA LISTE DES PARTENAIRES ET DES PERMISSIONNAIRES DES LOTS 2 ET 3

Le conseil municipal ne disposant pas des éléments nécessaires pour valider ce point, ce dernier est reporté à une séance ultérieure.

N° 11. ETABLISSEMENT D'UN CONTRAT DE PRET A USAGE SUR UN BIEN FONCIER ET BATI

Frédéric GRUNENWALD rappelle que le conseil municipal a déjà eu plusieurs échanges sur ce sujet mais il y a eu plusieurs changements durant les dernières semaines.

Monsieur Alter sera prochainement jeune agriculteur et la convention souhaitée initialement (qui prévoyait la mise à disposition gratuite du bâtiment pendant 5 ans) ne permettra pas de protéger suffisamment Monsieur ALTER au vu de son statut. Un bail rural devra donc être signé avec Mr ALTER qui sera locataire de la commune à titre onéreux. En contrepartie, la commune s'engagera à investir dans l'entretien du bâtiment, à hauteur du loyer reçu annuellement.

L'idée était que la commune mette à disposition, dans un premier temps, à titre gratuit le bâtiment et ce jusqu'en mai, puis qu'un bail rural soit signé une fois le statut de jeune agriculteur acquis.

Cependant, suite aux remarques des services de l'Etat, la mise à disposition gratuite n'est pas possible pour la commune. Monsieur ALTER devra tout de même verser un loyer à la commune, avec possibilité de réduire ce dernier à hauteur de 75%, et ce avant d'être jeune agriculteur.

Plusieurs choses restent à faire notamment l'estimation de la valeur locative du bien : un consultant expert en immobilier s'est rendu sur site la semaine dernière mais l'estimation n'est pas encore parvenue à la commune. Il n'est donc pas possible de délibérer à ce jour.

Monsieur Erick Fischer rappelle que le conseil municipal souhaite que Monsieur ALTER s'installe dans des bonnes conditions mais qu'il est d'autant plus important que la commune soit protégée contre d'éventuels recours.

Madame Cosmina Hoffer, conseillère municipale, demande si, en tant que propriétaire, la commune n'est pas dans l'obligation de remettre le bâtiment aux normes. Monsieur Frédéric GRUNENWALD indique que ce sera bel et bien le cas mais que le challenge sera de ne pas investir plus que la valeur locative du bâtiment. La commune devra en effet conserver le bâtiment hors d'eau et hors d'air. La remise aux normes de l'assainissement sera également à la charge de la commune.

Monsieur Erick FISCHER confirme que cette démarche est très positive pour le futur locataire, comme pour la commune.

Monsieur Frédéric GRUNENWALD ajoute qu'il faut hélas accepter un certain degré d'incertitude et que la commune ne peut et ne pourra pas tout anticiper. Monsieur Claude SCHOEFFEL rappelle toutefois que le statut de jeune agriculteur est très encadré et que cela suppose de rendre des comptes à la chambre de l'agriculture et ce tous les ans.

N° 12. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNÉE 2021

La Société Saint Vincent de Paul, basée à Husseren-Wesserling, a fait parvenir une demande de subvention pour l'année 2021. Depuis 2016, la commune verse une aide annuelle de 500 euros à cette association.

Comme indiqué dans le courrier de Madame Nathalie NOTO, Présidente de l'association, « malgré le confinement 2020, 34 tonnes de nourriture ont été distribuées à des familles, des personnes seules, des couples, tous dans des difficultés financières. »

Madame le Maire demande si le conseil municipal est d'accord pour reconduire cette subvention.

Monsieur Franck SCHUBERT, sans remettre aucunement l'action de l'association en question, estime qu'il serait intéressant pour la commune de connaître le résultat des comptes. Après tout, la commune demande le bilan aux associations locales afin de leur verser les subventions annuelles. Madame le Maire demandera davantage d'informations à l'association afin de délibérer à nouveau sur le sujet.

Afin d'éviter tout problème d'interprétation, Madame le Maire précise que l'association ne demande pas spécifiquement 500 euros d'aide mais que c'est la commune qui a choisi d'octroyer cette somme les années précédentes.

N° 13. DIVERS ET COMMUNICATION

Rapports du Maire et des Adjoints :

 Madame Nadine SPETZ, Maire de la commune :

-Madame le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux un communiqué de presse rédigé par l'intersyndicale de l'Office National des Forêts (ONF). Ce communiqué a été envoyé en amont de la séance.

En voici quelques extraits : « En 20 ans, l'ONF a subi près de 5 000 suppressions de postes soit près de 4 emplois sur 10 en passant de 12 866 agents en 2000 à 7 963 en 2020. Ces destructions massives de poste se sont accompagnées de réorganisations permanentes et d'un abandon progressif des missions du service public. Ces évolutions ont profondément dégradé les conditions de travail et la santé des personnels. Entre 2005 et 2020, 51 agents de l'ONF ont mis fin à leurs jours, soit un taux deux fois plus élevé que dans le reste de la population. [...] Pour le futur contrat Etat/ONF 2021-2025, le gouvernement envisagerait la suppression de 500 postes supplémentaires et ce alors que le changement climatique et le dépérissement des forêts vont nécessiter de plus en plus de travail pour assurer le suivi sanitaire et le renouvellement des peuplements forestiers [...]. »

Ces chiffres sont inquiétants.

Beaucoup de conseillers municipaux indiquent que cette situation pose de nombreux problèmes pour les communes forestières car dans le secteur, plusieurs agents forestiers partiront à la retraite durant ce mandat. Madame Nadia BRUNN, conseillère municipale, ajoute que plusieurs agents de l'ONF finiront par être impactés, et pas seulement les agents forestiers.

Monsieur Claude SCHOEFFEL ajoute que cela est fortement inquiétant car ce sont les acteurs privés qui finiront par assurer la gestion forestière. Monsieur Erick FISCHER note que certaines communes ont d'ores et déjà opté pour cette gestion privée mais que la situation est plus que catastrophique.

-Le Pays Thur Doller organise à distance, le 03 mars prochain de 10h à 12h, une présentation relative à la mise en place d'une ligne de covoiturage domicile-travail en Thur Doller. Les conseillers municipaux intéressés sont priés de prévenir le secrétariat afin de procéder aux inscriptions.

-Madame le Maire remercie tous les membres du conseil municipal pour la distribution des bulletins municipaux. Elle remercie particulièrement Madame Doris JAEGGY, Adjointe au Maire et Monsieur Jean-Jacques SITTER, conseiller municipal, pour leur important travail de rédaction et de mise en page. Jusque-là, de très bons retours ont été faits à la commune. Monsieur Erick FISCHER ajoute que ce bulletin représente encore un lien fort entre certaines personnes notamment âgées et la commune. Madame Doris JAEGGY précise que le bulletin janvier/février restera dans sa forme actuelle, plus conséquente et que d'autres petits feuillets seront proposés aux habitants le reste de l'année, tous les 3 ou 4 mois. Cela permettra d'entretenir le lien avec les habitants tout en réalisant une économie pour la commune car les feuillets restent moins onéreux.

-Suite aux importantes chutes de neige courant janvier, les services techniques ont dû redoubler d'efforts durant cette période. Malheureusement, des coupures de courant ont été relevées dans le

village notamment dans la zone haute.

Les élus ont également aidé à déneiger les trottoirs, à l'école par exemple. Madame le Maire signale que toute aide de la part des conseillers municipaux, en cas de déneigement ou d'autres interventions, est bienvenue.

-La première Commission Consultative Commune de la Chasse du mandat s'est déroulée le lundi 15 février dernier.

-Madame le Maire indique qu'une boucherie artisanale ouvrira certainement d'ici l'été prochain dans le centre du village. La personne qui souhaite s'installer tachera de travailler avec les partenaires locaux et proposera un service de traiteur.

-Des réflexions sont toujours en cours pour installer une MAM d'ici la rentrée prochaine. Pour rappel, le rez-de-chaussée du Presbytère permettrait d'accueillir ce nouveau service. Des devis sont actuellement en cours et des subventions seraient également possibles.

-Actuellement et depuis plusieurs années, les communes de Storckensohn, d'Urbès et de Mollau forment un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI). L'inspecteur académique, Monsieur TOURNIER, souhaiterait que la commune de Fellingering intègre dorénavant ce RPI. Madame le Maire précise que ce modèle est de plus en plus souhaité par l'Education Nationale. Elle précise également que rien n'est fixé à ce jour et qu'elle rencontrera prochainement Monsieur TOURNIER pour en savoir davantage.

 *Monsieur Claude SCHOEFFEL, premier Adjoint :*

-La CCVSA entreprendra prochainement des travaux de réhabilitation des conduites d'eau potable au niveau de la Grand'Rue. Les travaux mêmes seront réalisés par SUEZ. Cela s'inscrit dans une politique globale de réhabilitation du réseau souhaitée par la communauté de communes.

-L'opération de démontage des remontées mécaniques du Frenz est également inscrite au budget de la CCVSA.

-Suite aux fortes chutes de neige, quelques arbres appartenant à une parcelle privée ont endommagé plusieurs câbles électriques situés sur le domaine public de la commune. La commune s'est donc retournée contre l'assurance des propriétaires pour obtenir réparation. La démarche est actuellement en cours.

-La première Commission Communale Consultative de la Chasse (4C) du mandat s'est déroulée le 15 février dernier en présence de tous les acteurs concernés (DDT, chasseurs, agriculteurs, Fédération des Chasseurs, Parc Régional, Office Français de la Biodiversité...) pour faire le point sur la saison de chasse passée et pour déterminer de nouveaux plans de chasse qui seront ensuite validés par la Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin. Pour la commune et l'ONF, l'objectif est de faire baisser les populations de cervidés en augmentant les minimas des chasseurs : les débats ont cependant été houleux avec les chasseurs. Des recours seront certainement à faire, autant par les chasseurs que par la commune.

Dans l'ensemble, cette réunion s'est tout de même bien déroulée.

 *Madame Doris JAEGGY, deuxième Adjointe :*

Les prochaines manifestations à venir sont les suivantes (sous réserve de la réglementation sanitaire) :

-Journée citoyenne, le 24 avril : le repas du midi ne pourra pas avoir lieu mais des petits groupes seront

organisés et une collation sera proposée ;
-Séjour des Donvillais du 12 mai au 16 mai ;
-Repas des aînés, le 28 novembre : le repas sera servi dans la salle d'Oderen. Un devis a d'ores et déjà été signé avec un traiteur. Madame JAEGGY demande le maximum d'aide de la part des conseillers municipaux et de leurs conjoints ;
-La fête annuelle, les 11 et 12 décembre : le comité mis en place en début de mandat sera chargé d'organiser rapidement cet évènement. Une réunion sera prochainement fixée.

Les élections régionales et départementales ont été fixées au 13 et 20 juin prochain. Madame le Maire précise que le conseil municipal se doit d'être présent lors de ces élections ; elle demande donc au maximum de monde d'être présent d'autant plus les deux scrutins se dérouleront en même temps cette année.

 *Monsieur Frédéric GRUNENWALD, troisième Adjoint :*

Les dernières opérations en matière d'urbanisme sont les suivantes :

-1 permis de construire a été réceptionné le 21 janvier 2021 pour la modification de l'emplacement et de la superficie d'une terrasse.

-1 déclaration préalable a été réceptionnée le 22 janvier 2021 pour la mise en place d'une clôture.

-4 DIA ont été réceptionnées concernant :

- La parcelle 242/154, section 03 ;
- La parcelle 451/19, section 6
- Les parcelles 187/11, 214/20, section 6 ;
- La parcelle 50, section 14.

La commune n'a pas usé de son droit de préemption.

-Un épisode remarquable de neige a eu lieu les 14 et 15 janvier derniers. Plusieurs dégâts sont à relever : casses sur des lignes téléphoniques, mais aussi de la fibre et sur des poteaux. Les échanges se sont avérés très compliqués avec les services d'Orange mais tous les dégâts ont été remontés.

Une casse de lignes Enedis (moyenne et basse tension) a malheureusement occasionné une coupure d'électricité de 48h dans la zone haute.

Au niveau de l'équipe technique, 5 camions de sel ont déjà été commandés contre 2 l'année dernière (facture de 2 800 euros en moyenne par camion). Monsieur Frédéric GRUNENWALD remercie sincèrement les agents techniques pour leur grande disponibilité durant cet épisode.

-La maison située 32 Grand'Rue a été démolie durant la première semaine de février par l'entreprise PREMYS. Cependant, des traces d'amiante ont été par la suite détectées dans l'ancienne salle de bain. La réglementation sur l'amiante étant très encadrée, la salle de bain ne peut pas être démolie pour le moment. Ces travaux supplémentaires représentent un coût de 7 080 euros TTC.

-Les décorations de Noël ainsi que le grand sapin place de l'Eglise ont été enlevés par l'équipe technique courant janvier.

-Le contrôleur technique a effectué les derniers contrôles au sein du bâtiment de la mairie. De manière générale, les normes sont bien appliquées. Plusieurs travaux doivent encore être réalisés dans l'ancien bâtiment (ajout de porte coupe-feu et d'extincteurs).

-Le dossier de subvention pour la végétalisation de l'école et la réalisation d'une fresque sur le mur de l'école a été accepté par le Parc des Ballons des Vosges. Pour rappel, le dossier est subventionné à

hauteur de 1 755 euros pour un chantier estimé à 2 194 euros TTC.

Réunion à venir :

- ✚ Prochaine commission réunie – Présentation et évolution du PLUi : mardi 23 février 2021 à 20h au foyer communal. Madame Laura KWIATKOWSKI, architecte et Monsieur Noël SCHUELLER, instructeur des sols de la CCVSA seront présents.

Monsieur Erick FISCHER, conseiller municipal et vice-président du Syndicat Mixte du Barrage Kruth-Wildenstein, informe que la route du contournement du lac sera dégagée par le département en mars prochain.

Une convention a été renouvelée avec l'association « patrimoine et emploi » chargée de reprendre les travaux du Schlossberg au printemps prochain. Une opération « Apporte ta pierre à l'édifice » sera certainement réorganisée en 2021 car la première édition du 10 octobre 2020 a connu un grand succès. Le chantier de restauration de la ruine du Schlossberg a d'ailleurs été récompensé lors des Trophées d'Alsace 2020, dans la catégorie « patrimoine et préservation ».

Plus aucune question n'étant posée, Madame le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23h06.

Secrétaire de séance

Madame Marie-France LUTHRINGER